



Des heritiers me menacent de bloquer le reglement a l'amiable

Par **hermes**, le **27/06/2011** à **17:53**

Bonjour ,
Nous sommes 4 héritiers dans une succession .
Actuellement il reste 2 appartements à vendre ,ceux ci sont habités à titre gracieux par 2 héritiers .
Ces 2 héritiers veulent acheter l'appartement qu'ils occupent nettement en dessous des prix du marché .Dans ces conditions je refuse de signer , aussi ils me "menacent" de bloquer l'amiable .
Que dois je faire ?
merci .
Ps : le notaire ne propose rien , en tous cas n'essaye pas d'arranger les choses .

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **17:57**

Déjà, rappelez aux héritiers que vous allez exiger une indemnité d'occupation et que les impôts refuseront une vente frauduleuse sur le prix
Ensuite, laissez-les donc faire, ils perdront autant que vous

Par **hermes**, le **27/06/2011** à **19:32**

Merci pour votre réponse .

Quant à la vente frauduleuse , je ne percute pas .
j'ai oublié de préciser qu'il m'ont dit qu'ils feraient le nécessaire pour que les biens aillent en vente judiciaire ,qu'ils se porteraient acquéreurs pour les avoir à moitié prix .
est ce possible ?

Par **mimi493**, le **27/06/2011** à **19:49**

[citation]Quant à la vente frauduleuse , je ne percute pas . [/citation] si le prix est trop bas, le fisc n'accepte pas.

[citation]j'ai oublié de préciser qu'il m'ont dit qu'ils feraient le nécessaire pour que les biens aillent en vente judiciaire ,qu'ils se porteraient acquéreurs pour les avoir à moitié prix .
est ce possible ? [/citation] oui et vous pourrez aussi vous porter acquéreur
Mais entre temps, car ça va prendre du temps, rappelez-leur de payer l'indemnité d'occupation

Par **hermes**, le **28/06/2011** à **09:28**

Habitant les appartements ,ceux ci seront vendus occupés donc encore moins cher .Ne pouvant m'en porter acquéreur , il va falloir que je me résigne à cette éventualité avec beaucoup d'ècoeurement.

Quant aux indemnités d'occupation , quelle est la meilleure façon d'opérer ?
merci